



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE

THIAIS

(Département du Val-de-Marne)

**PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 22 AVRIL 2014**

--==--

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 29
L'an deux mil
quatorze

L'an deux mil quatorze le 22 avril, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de THIAIS, régulièrement convoqués le 16 avril 2014, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la Présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire :

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ETAIENT PRESENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – CAZAUBON – Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMDALARKEY – M. GHAZLI – Mme GERMAIN – M. ANDRE – Mme BARBIER – M. CAUSSIGNAC – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – MM. BOMPARD – DUMONT – CHARLEUX – Mmes LEURIN – DELL'AGNOLA – TOULZA – M. TRAN – DE FREITAS – Mme GUETTA – M. TOLLERON – Mme BURTEAUX – M. PATRY – Mme LE SOUFFACHE

ABSENTS : Mme JOSSIC (procuration à Mme DURAND-DELOBEL) – MM. LARDE (procuration à M. BOMPARD) – SEGURA (procuration à M. CAZAUBON) – Mme HADDAD (procuration à Mme LEURIN) – MM. ALEZRA (procuration à M. GRINDEL) – BOUMOULA (procuration à M. BEUCHER)

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel CAZAUBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014.

Mentions de rectification et/ ou de précisions demandées:

- *Madame LE SOUFFACHE demande à Monsieur le Maire à ce que soit mentionné au procès-verbal sa demande de ne pas réunir les Commissions Municipales simultanément afin de permettre aux élus, qui sont membres de plusieurs Commissions à la fois, de pouvoir assister aux réunions de l'ensemble des Commissions les concernant.*

Monsieur le Maire indique que cela va de soit, et confirme ce qu'il avait indiqué lors de la séance du 10 avril, c'est-à-dire qu'il serait bien évidemment tenu compte de la composition des Commissions Municipales, dans l'organisation des réunions, afin de permettre à leurs membres, d'assister à chacune des réunions de ces Commissions.

-
- *Madame LE SOUFFACHE signale à Monsieur le Maire que le Règlement Intérieur du Conseil Municipal n'a pas été joint au procès-verbal.*

Monsieur le Maire indique que ce document devait au préalable être transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité, et que cette formalité étant à présent accomplie, il est prévu de remettre ce règlement avec le dossier de convocation de la séance du 29 avril prochain, convocation qui sera déposée demain au domicile des conseillers municipaux.

Madame LE SOUFFACHE indique qu'en ce qui concerne le Règlement Intérieur, en page 16, il est prévu pour l'expression de chaque groupe d'opposition dans le bulletin municipal, un espace réservé d'un demi-format A4 et comprenant 2 000 signes maximum dans chaque numéro de bulletin. Madame LE SOUFFACHE précise qu'en application de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet espace ne peut être ouvert aux élus de la majorité.

Monsieur le Maire indique que l'article 31 du Règlement Intérieur prescrit que chaque texte paraîtra dans « la limite d'une moitié de format A4 », donc ce n'est pas précisément et expressément un demi-format A4, c'est une limite maximum, ce qui compte c'est le nombre de signes, soit les 2 000 signes prévus. L'expression se fait dans la limite d'un demi-format A4.

Madame LE SOUFFACHE indique qu'il est justement écrit dans le Règlement Intérieur que c'est un demi-format A4.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas ce qui est indiqué dans le règlement et rappelle qu'il est bien écrit « dans la limite d'un demi-format A4 », c'est donc la limite supérieure d'un format A4. On privilégie pour chaque groupe une tribune qui comprend 2 000 signes, la parution étant faite dans la limite d'un demi-format A4.

-
- *Monsieur PATRY indique à Monsieur le Maire qu'il avait fait une intervention concernant les éléments techniques relatifs aux difficultés de transmission des documents sous format électronique, qui n'a pas été relatée. Cette intervention affirmait que des solutions techniques étaient disponibles, sans coût, quelque soit le volume des documents mis à disposition.*

Par ailleurs, Monsieur PATRY précise que le candidat du groupe « Gauche Socialiste, Ecologiste, et Citoyenne », pour la désignation des membres du conseil d'administration du CCAS n'était pas Mme Laurence Le Souffaché, mais M. Philippe Patry.

Monsieur le Maire indique que ces remarques sont prises en compte.

-
- *Madame LE SOUFFACHE revient sur l'article 31 du Règlement Intérieur, en indiquant qu'il est bien écrit que chaque texte paraîtra « dans la limite d'un demi-format A4 », ça ne peut pas être plus ?*

Monsieur le Maire indique que c'est dans la limite supérieure, cela ne peut pas être plus. On parle bien là de format du texte, et non du nombre de caractères qui ne varie pas. Par principe d'égalité et d'équité, chaque groupe a le droit au même nombre de caractères dans la tribune, et ensuite l'expression qui est retranscrite se fait dans la limite d'un demi format A4.

Il s'agit d'adapter la page à l'expression de chaque tribune, le demi format A4 n'est pas une exigence, c'est dans la limite supérieure de ce demi format A4 que les tribunes paraissent. Monsieur le Maire rappelle à Mme LE SOUFFACHE, qu'elle a approuvé ce Règlement.

Résultat du vote : A LA MAJORITE,

Par 34 voix POUR : M. MARTINS – Mmes BARBIER – GERMAIN – MM. CAUSSIGNAC – GRINDEL – Mme DURAND-DELOBEL – M. DELL'AGNOLA – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. BEUCHER – Mme JOSSIC – MM. SEGURA – CAZAUBON – Mmes HAMADA-LARKEY – DONA – TORCHEUX – M. LARDE – Mmes ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – ALEZRA – DUMOND – GHAZLI – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes LEURIN – DELL'AGNOLA – Mme TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – Mme GUETTA – M. TOLLERON – Mme BURTEAUX – Mme LE SOUFFACHE

Par 1 voix ABSTENTION : M. PATRY

FINANCES

Point n° 1- Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Monsieur le Maire rappelle que ce point a été présenté au préalable à la Commission des Finances réunie le 17 avril, puis invite Monsieur CAZAUBON, Maire-Adjoint aux Finances, à présenter le rapport des orientations budgétaires 2014.

Monsieur CAZAUBON expose :

Les conditions d'élaboration du budget primitif pour 2014 sont fortement conditionnées par le contexte économique actuel. Chacun sait aujourd'hui, que la non performance de la politique économique et sociale du Gouvernement, menée depuis deux ans, a été sévèrement sanctionnée par les français lors des dernières élections municipales. Ce verdict implacable a renforcé la tension entre le Gouvernement et sa majorité au point d'avoir conduit au remaniement ministériel. Les français ne sont pas les seuls à en souffrir. Cette situation handicape également les collectivités territoriales qui, relativement protégées ces dernières années par le pacte de stabilité observé par l'Etat à leur égard, se voient désormais embarquées dans un pacte dit de responsabilité. Ce nouveau terme n'exprime rien d'autre que la volonté du Gouvernement de répartir sur sa périphérie les effets néfastes de l'accroissement des charges fiscales qu'il a imposées aux entreprises comme aux ménages sans parvenir à réduire le déficit de nos finances publiques et l'endettement du pays.

Le poids des prélèvements obligatoires atteint presque 46% du PIB en 2013 contre moins de 44% en 2011 soit deux ans plus tôt. Cette situation entrave la liberté des collectivités territoriales qui perçoivent le piège tendu par le Gouvernement consistant à brandir comme une sentence morale le devoir de solidarité de tous dans l'infortune résultant de ses actes.

Cela se traduit, cette année, par une réduction drastique des dotations, par une moindre compensation des dérogations fiscales et par un transfert de charges qui n'est autre que l'impact de normes nationales pesant sur les collectivités territoriales.

La traduction de cette situation par rapport à 2013 conduira nos ressources de fonctionnement à enregistrer une contraction de presque 0,8% qui les placera à un montant voisin de 41M€.

Les recettes de la fiscalité directe et des transferts de fiscalité augmenteront de +0,5%. Les bases de nos impositions directes (taxe d'habitation, taxes foncières) sont majorées cette année du taux de revalorisation forfaitaire égal à 0,9%, ce qui tend à neutraliser les effets de l'inflation et préserve la ressource. Cependant, la recette de la contribution foncière des entreprises (CFE) enregistrera une baisse liée, d'une part, à la contraction de sa base d'imposition de -3% environ traduisant des corrections apportées par l'administration fiscale aux caractéristiques immobilières de certaines grosses entreprises situées sur la commune et d'autre part, à la modification du barème fixant les bases minimum de la cotisation des petites entreprises, le barème passant de 3 à 6 tranches.

La ressource de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) devrait enregistrer une augmentation de l'ordre de +2 % tandis que celle correspondant au produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) accusera une baisse de presque -10% liée aux évolutions et corrections relatives aux caractéristiques immobilières des commerces présents sur la commune.

Nous confirmerons les taux des quatre taxes communales à leurs valeurs de 2013 car notre ligne de conduite est bien de continuer à ne pas ajouter une couche supplémentaire à l'épaisseur des prélèvements fiscaux nationaux que subissent les thiaisaisiens.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait évoluer proportionnellement aux volumes des déchets ramassés.

Le produit des droits de mutations devrait rester constant. Les produits relatifs aux autres taxes telles que la taxe sur les pylônes, la taxe sur l'électricité ou la taxe sur la publicité devrait enregistrer une légère augmentation étant précisé que, dès 2015, le produit de la taxe sur l'électricité devrait échapper aux communes.

Les dotations versées par l'Etat enregistreront une forte érosion de -7%, érosion due à sa politique de réduction menée dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité que j'évoquais à l'instant.

A cet égard, je rappelle que l'Etat fait subir aux collectivités territoriales une baisse de 1,5Md€ des dotations en 2013 soit 588M€ pour les seules communes. Nous savons, d'ores et déjà au vu des annonces gouvernementales, que cette baisse va s'amplifier dans les prochaines années pour atteindre le niveau record de 14Md€ d'effacement de recettes. A ce degré d'intensité, il n'est pas interdit de parler de « purge » pour qualifier la ponction programmée sur les collectivités territoriales.

La première dotation à en être affectée sera la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui se comprimera de -6% tandis que les dotations de compensation des dégrèvements et exonérations fiscales d'impôts directs communaux décidées par l'Etat diminueront elles aussi de manière plus importante soit -30%.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) devrait se reconduire. Toutefois son montant pèse peu dans l'ensemble des dotations.

Les subventions et participations accuseront une augmentation de l'ordre de +8% parmi lesquelles les accroissements les plus significatifs seront liés au soutien au fonctionnement des équipements du secteur scolaire et de la petite enfance.

Les produits des services devraient sensiblement se reconduire au même niveau.

Les dépenses réelles de fonctionnement avoisineront les 35M€. Elles accuseront une augmentation supérieure à 2% principalement due, pour partie, à la ponction opérée par l'Etat au titre de la péréquation et, pour autre partie, aux mesures catégorielles concernant la fonction publique.

En effet, parmi ces dépenses, la masse salariale augmentera de presque +6%. Cette forte évolution est la conséquence de la conjugaison de plusieurs facteurs. Tout d'abord celui relatif à la réforme intervenue au début de l'année 2014 au bénéfice des agents publics de catégorie C et B soit le personnel d'exécution et d'application des trois fonctions publiques. La mesure a consisté à une refonte des grilles indiciaires touchant à la structuration des échelles de rémunération. Ces effets agiront de manière amplifiée à compter de 2015 puisque ces grilles de rémunération bénéficieront d'une majoration de 5 points pour l'ensemble des échelons indiciaires. Deux autres facteurs expliquent la forte augmentation des salaires : tout d'abord, les mesures législatives de titularisation des agents contractuels au titre de la politique visant à résorber l'emploi précaire dans la fonction publique, enfin l'incidence de l'augmentation du taux de TVA sur les frais de transports, ce qui a pour conséquence d'accroître proportionnellement le montant de la part remboursée par la commune en tant qu'employeur augmentation à laquelle s'ajoute la charge supplémentaire générée par le relèvement des taux de cotisation patronales sur les salaires.

Les prélèvements opérés par l'Etat au titre de la péréquation augmenteront sensiblement. Telle est le cas pour le fonds national de péréquation des ressources intercommunale et communes (FPIC). Je rappelle que ce fonds a été institué en 2012 pour réaliser une péréquation horizontale entre les communes et les groupements intercommunaux dits riches qui se voient prélevés d'une partie de leurs ressources au profit des communes et groupements qualifiables de moins riches selon des critères sélectifs. Initialement doté de 150M€, ce fonds est voué à augmenter progressivement puisque son montant a totalisé 360M€ en 2013. Il est porté cette année à 570M€ et atteindra l'année prochaine 780M€. Son régime de croisière s'installera en 2016 année à compter de laquelle il sera alimenté à hauteur de 1Md€ soit sur la base d'un taux fixé à 2% des ressources fiscales des communes et groupements constituant le bloc communal. Il va sans dire que les années qui s'annoncent seront sévères pour notre commune dont la ponction sur ses ressources fiscales progressera constamment au titre de la péréquation. Cette ponction au bénéfice des intercommunalités augmentera de plus de 200% cette année notre charge obligatoire, mais nous savons, hélas, d'après les annonces gouvernementales, que ce montant, estimé à ce stade, risque fort d'être encore augmenté d'ici la fin de l'année.

Le second prélèvement opéré sur nos ressources est celui qui alimente le fonds national de garantie de ressource individuelle (FNGIR) dont je rappelle que sa création est issue de la réforme de la taxe professionnelle qui a remplacé par la contribution économique territoriale (CET). Ce fonds écrête les ressources fiscales des communes bénéficiaires de la réforme de la taxe professionnelle au profit des communes dites « perdantes ». Depuis 2011, première année de la mise en œuvre du fonds, notre commune se voit prélevée d'un montant avoisinant les 3,6M€. Ce prélèvement est pérenne et sensiblement égal d'une année sur l'autre. Cependant il pèse considérablement sur les ressources fiscales compte tenu de son poids dans la section de fonctionnement.

Les autres charges de fonctionnement interviennent au titre des diverses participations. Il s'agit du contingent au titre de la brigade des sapeurs pompiers de Paris qui se reconduit sensiblement au même niveau. Il s'agit enfin du soutien de la commune à la politique sociale conduite par notre centre communal d'action social (CCAS) qui bénéficiera d'une augmentation de +2%. Ainsi, l'ensemble de la charge au titre des participations obligatoires à l'intérieur de la section de fonctionnement progressera de +10% environ.

Le soutien aux associations progressera de +1% soit, généralement, une augmentation supérieure à l'inflation qui ressort à hauteur de +0,6% sur les 12 derniers mois et qui reste supérieur à la prévision estimée à 1% pour 2014. Ainsi le dynamisme du monde associatif sera préservé des tensions liées à crise économique en raison de l'importance de son rôle dans le maintien et le développement de la cohésion sociale et des liens solidarité qu'il tisse entre les thiaisais.

Dans ce contexte de forte progression des charges de fonctionnement due pour l'essentiel à l'accroissement du poids des prélèvements obligatoires de la péréquation nationale, il est nécessaire de contenir les dépenses de gestion en cherchant des économies d'échelle notamment dans le pilotage des contrats de prestations de services en intensifiant le contrôle sur les prestations réalisées. Cet effort permettra de juguler la progression de la charge de gestion de l'ordre de -5%. Il se conciliera avec la volonté de préserver les services la qualité de service rendu aux thiaisaisiens notamment dans les secteurs scolaires et de la petite enfance.

De même, les actions programmées au titre des politiques d'animation, telles que les festivals, la programmation culturelle, les échanges sportifs ou la politique de loisirs, ne seront pas impactées par la forte croissance, cette année, des prélèvements obligatoires. Notre volonté est de préserver ces secteurs qui participent de notre identité et qui sont, en outre, nécessaires à l'équilibre des fonctions vitales dans notre agglomération parisienne qui peut sembler impersonnelle et pesante pour certains de nos concitoyens.

Cette année 2014 se traduira donc par une situation de tension plus importante entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement à cause du positionnement de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales qui se traduit par une perte globale de recette évaluée à plus de 1,1M€. Il ne s'agit là, toutefois, que d'une estimation minimale compte tenu de l'impact difficile à mesurer avec précision qu'auront, sur nos ressources, les réformes imposées en matière de charges patronales et de relèvement du taux de TVA.

Nous l'avons vu, ce positionnement de l'Etat cumule de manière néfaste, pour notre équilibre budgétaire, la réduction des dotations et la majoration des prélèvements de péréquation, ce qui ne manque pas, d'ailleurs, d'interroger sur la valeur que les pouvoirs publics accordent à la performance des équipes locales en matière de stratégies économique et sociale.

Dès lors la capacité d'autofinancement subira une érosion importante de plus de 20% malgré l'allègement de la charge des intérêts des emprunts qui poursuivra sa décrue d'environ -10%. Le transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sera néanmoins significatif. Avec les dotations aux amortissements il permettra d'injecter dans la section d'investissement un montant de 2,8M€.

Les ressources propres d'investissement s'y ajouteront à hauteur de 3,4M€ environ composées de plusieurs recettes. En premier lieu, le remboursement des sommes acquittées en 2012 au titre de la TVA. Je rappelle qu'il s'agit d'une somme imputée sur le fond de compensation de la TVA. Ce fonds géré par l'Etat permet aux communes, en 2014, d'atténuer partiellement la charge payée au titre de la TVA sur les investissements réalisés en 2012. Le taux de compensation forfaitaire est égal à 15,482% laissant néanmoins à la charge de la commune un impact non compensé de 0,9% augmenté de la charge supplémentaire à venir liée à la majoration du taux de TVA.

S'ajoute à ce remboursement le produit des taxes mis à la charge des constructeurs au titre de la délivrance des permis de construire, notamment dans le cadre de l'opération des Grands Champs, qui devrait enregistrer une hausse significative en raison des ouvertures de chantiers constatées sur la commune.

S'y ajoute, enfin, le produit attendu de la cession d'une emprise foncière située au nord de la commune.

Ainsi, l'ensemble des recettes d'investissement permettra de couvrir la charge du remboursement du capital emprunté qui décroîtra sensiblement de -8% ainsi que le programme des investissements à hauteur de 2,5M€. Nous ne mobiliserons pas de ressources nouvelles d'emprunt cette année.

Parmi les principales opérations d'investissement au titre de 2014, je citerai la poursuite des travaux de mise en valeur de l'église qui bénéficie d'une subvention versée par le ministère de la culture. Sont également inscrits les crédits qui couvrent la poursuite des travaux relatifs à la rénovation du théâtre, la création du café théâtre, ainsi que la réfection de la couverture des tennis du stade Mimoun, les opérations de grosses réparations des écoles Schuman et Péguy.

Sont également inscrites les opérations de voirie et réseaux divers accompagnant la rénovation urbaine du quartier des Grands Champs ainsi que la réfection des trottoirs de la rue du pavé de Grignon. Les premiers crédits nécessaires à la réfection de la place du marché sont également inscrits dans ce programme pour la mise en place d'un jury et d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de même que l'enveloppe nécessaire à la création, dès cet automne, de la navette devant compléter l'offre de transports collectifs sur notre commune.

Nous reviendrons dans le détail sur ces opérations lors de la présentation définitive du budget primitif pour compléter cet énoncé qui évoque les grandes opérations les plus structurantes jalonnant la politique d'investissement au titre de 2014.

Je n'oublie pas de préciser que notre politique d'investissement continuera de soutenir les efforts déployés par les bailleurs en matière développement de l'offre de logement sociaux en accordant sa garantie financière aux opérations de rénovation ou de construction neuve qu'ils poursuivent.

En conclusion, je soulignerai que les orientations de notre budget pour 2014 s'efforceront de tirer le meilleur parti du contexte tendu que l'Etat nous impose dans le cadre de sa politique économique générale. L'érosion de la capacité d'investissement des collectivités territoriales qui en résulte particulièrement cette année, et l'on a vu que notre commune n'y échappe pas, ne saurait nous dévier de notre volonté de ne pas appuyer sur le levier fiscal car il nous paraîtrait insupportable de répercuter sur le contribuable thiaisien les pertes de recettes qu'entraîne le désengagement de l'Etat dans le cadre de son pacte de responsabilité. Pour parvenir à cette ligne stratégique, nous limiterons la progression des dépenses de gestion en faisant porter notre priorité sur la qualité de service, le soutien aux associations et le maintien de nos politiques culturelle et sportives. Nos investissements seront tenus et financés par les ressources propres augmentées de l'excédent de fonctionnement sans recourir à l'emprunt, ce qui accentuera la décroissance du taux d'endettement de la commune sans compromettre son dynamisme en matière d'attractivité territoriale et de cadre de vie.

Telles sont les orientations budgétaires pour 2014 sur lesquelles le conseil municipal est invité à débattre.

Monsieur le Maire : *Remercie M. CAZAUBON pour cette présentation des orientations budgétaires, et rappelle que le Budget, qui est la traduction de ces orientations budgétaires qui viennent d'être décrites de manière précise, sera présenté au Conseil Municipal du mardi 29 avril*

Monsieur le Maire ouvre le débat, et invite les conseillers municipaux qui le souhaitent, à prendre la parole.

Madame LE SOUFFACHE: *Nous sommes en effet dans une période de crise économique, écologique sociale et politique et comme je vous l'ai déjà indiqué en commission, je ne partage pas votre posture vis-à-vis du gouvernement actuel visant à leur attribuer l'entière responsabilité de cette dernière. Pour préciser, la dette Française a débuté dans les années 1970 avec les chocs pétroliers de 1974 et 1979. Je vous signale le rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental, écrit par Michel LAMY en juin 2012 sur « la Dette : un pont entre le passé et l'avenir » qui effectue une bonne présentation de l'historique. Oui La France vit depuis 40 ans au dessus de nos moyens et la relance annoncée par les économistes libéraux n'est jamais venue. L'état essaye de réduire ses dépenses et la dette depuis de nombreuses années mais le système économique mondial n'est en faveur que des plus riches, à voir les taux d'intérêts proposés à la France depuis la perte de son triple A et le nombre de pauvres qui augmentent en France.*

Nous avons donc à gérer tous ensemble cet état de fait et aller à l'essentiel comme vous l'avez indiqué Monsieur le Maire dans votre lettre de remerciement aux Thiaisien reprenant les principaux projets, déjà mentionnés dans le DOB 2013, qui vont être soumis à vote aujourd'hui mais sans donner d'échéances hormis pour la navette qui arrivera en Automne et non plus à la fin du premier semestre 2014 comme vous l'avez écrit dans le bilan de votre mandat précédent.

Vous avez à cœur de mettre en œuvre votre programme et c'est normal mais en tant que conseillère de l'opposition j'ai le devoir de mettre en évidence les non-dits de votre document. Je dénonce donc votre approche court terme avec absence de prise en compte du passé et du futur annoncé.

Les communes ont été protégées par la fameuse règle d'Or imposant de disposer de budget prévisionnel équilibré mais l'Etat a annoncé il y a plusieurs années que les communes devront participer à la réduction de la dette nationale et être solidaires entre elles. Je vous livre sur ce dernier point cette pensée d'Albert Camus : « La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, c'est la protection de la minorité ».

Pour le budget 2014, vous avez retenu de ne pas augmenter les impôts, ni ne recourir à un emprunt supplémentaire et vous équilibrez vos dépenses notamment par la vente d'un des terrains appartenant à la ville, ici projet de vente du terrain devant le CES Albert Camus : ressource qui ne sera pas disponible plus tard, vous évitez également une dépenses liée à la non programmation culturelle du fait de la fermeture du théâtre. Vous allez renégocier vos contrats. J'ai pris enfin acte de la non prise en compte de la réforme scolaire pour la rentrée 2014/2015 (400 000 € évités).

Compte tenu de ces éléments je m'interroge sur la pérennité de votre montage budgétaire sur la durée du mandat et au delà. Est-ce que la variable d'ajustement de vos budgets est la vente de terrains appartenant à la commune qui s'appauvrit ainsi au fil des ans ?

Je n'ai pu enfin obtenir de votre part, malgré ma demande écrite, le programme pluriannuel d'investissement. Je demande que cet outil de gestion communal soit mis en place pour permettre d'avoir une vision prospective des possibles et de choix éventuels à opérer en lien avec les Thiaisaisiens.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire invite ensuite M. TRAN à prendre la parole.

Monsieur TRAN: *Je ne vais pas faire d'intervention sur le fonds, je les ai faites l'année dernière. Ce rapport ressemble un petit peu à celui de l'an passé dans la forme, donc je ne rentrerai pas dans ce détail, d'autant qu'il y a quelque fois des chiffres et quelques fois des pourcentages qui ne semblent pas très évidents à suivre. Par contre pour la Commission des Finances qui arrive, vendredi, nous aimerions bien pouvoir disposer de renseignements complémentaires suite à une décision que le Conseil Municipal a prise en décembre dernier, où nous avons autorisé, comme tous les ans d'ailleurs, la Ville à engager les investissements à hauteur du quart du budget précédent. Je crois qu'il serait intéressant en Commission des Finances, qu'on puisse avoir un état des dépenses qui ont été engagées, de telle manière que cet état puisse nous éclairer dans le cadre de la lecture du prochain Budget que nous aurons à voter mardi prochain.*

Par ailleurs, en Commission des Finances, on nous a indiqué que le terrain qui était à vendre, était celui qui se trouvait en face du Collège Albert Camus. J'imagine que c'est le terrain, le grand espace, qui servait à accueillir la fête foraine. Je voulais juste avoir confirmation. Merci.

Monsieur le Maire : *Tout d'abord, pour répondre à Mme LE SOUFFACHE, je ne rentrerai pas dans les considérations générales que vous avez évoquées, avec cette machine à remonter le temps sur la situation du pays. Il est à observer, qu'aujourd'hui, les choses se sont singulièrement accélérées, puisque nous vivons une situation inédite malgré tout. Si le pays a connu des sorts divers et connaît depuis, c'est vrai, de nombreuses années des tensions sur le plan de sa comptabilité publique, de ses budgets, de ses exigences, qui sont celles de réduire le déficit et donc de réduire aussi les dépenses, puisque nous vivons au dessus de nos moyens, nous le savons, cela s'est singulièrement accéléré ces derniers mois.*

La prise de conscience est devenue extrêmement brutale aujourd'hui. Nous sommes, aujourd'hui dans un système qui est très contraint et notre orientation budgétaire, prend en compte, évidemment, l'environnement général qui est le nôtre et qui va être le nôtre. C'est une orientation budgétaire qui est pleine de précautions. Il nous appartient aujourd'hui d'éviter de prendre des risques. Nous sommes, nous, comptables des responsabilités qui nous engagent vis-à-vis des Thiaisaisiens, et fidèles à la ligne qui est la nôtre, et que nous avons d'ailleurs développé largement lors de la période qui a précédé, et qui a conduit à ce que les Thiaisaisiens nous manifestent leur confiance. Nous avons développé la ligne qui est la nôtre, la trajectoire qui est la nôtre, depuis toujours d'ailleurs : une pression fiscale basse, elle n'augmentera pas cette année, par précaution précisément, des temps qui arrivent. Et nous n'aurons pas non plus recours à l'emprunt, pour faire en sorte que la dette décroisse, tout en respectant les engagements qui sont les nôtres, nous l'avions dit d'ailleurs aussi. On ne fait au fonds, que mettre en œuvre, ce qui a été avancé, ce qui a été promis, on décline un projet qui a été approuvé : les travaux de l'Eglise, les travaux de rénovation des Grands Champs, les travaux du Théâtre et du Café-Théâtre, la voirie, les trottoirs de la rue du Pavé de Grignon, la réfection des terrains de tennis du stade Alain Mimoun, la mise en place de la Navette qui va dès septembre relier les différents quartiers de la Ville.

Nous développons ce programme, avec bien entendu, présents à l'esprit, les contraintes qui sont lourdes et qui sont fortes. Je rappelle quelques chiffres tout de même. Cette année, les budgets augmentent de 0.9%. Vous savez, c'est la Loi de Finances qui est votée par le parlement, par l'assemblée, chaque année en décembre, et qui fait que l'augmentation générale de ce que sont les budgets des communes est de 0.9%, alors qu'habituellement nous avons entre 1.5 et 2% d'augmentation. Donc, mécaniquement, sans toucher aux taxes ni aux produits, nous avons un budget qui augmentait mécaniquement. Cette fois-ci, il n'augmentera que de 0.9%. Mais, en revanche, les contraintes sont plus fortes, Michel CAZAUBON les a listées. Nous avons cette année des pertes sèches qui sont considérables, puisque ce qu'on appelle la DGF « la dotation globale de fonctionnement » que l'Etat verse à toutes les collectivités, baisse de manière drastique, brutale. Nous avons cette année, sur 7.2 millions d'euros de dotation globale de fonctionnement habituellement, 425 000 euros de moins, ce qui représente environ 6%. Le Président de l'Association des Maires de France, en anticipant sur les baisses des dotations de l'Etat, de la DGF, indique que celle-ci baisserait de 10% en 2015, et de 25% en 2017. C'est donc un élément d'appréciation qu'il convient de prendre en compte, puisqu'il y a devant nous des baisses de dotations qui sont considérables. D'ailleurs c'est à relier, vous le savez bien, aux 11 milliards d'économie que l'Etat souhaite imposer aux communes et aux différentes collectivités, 10 milliards plus 1 milliard. Nous avons également les fonds de péréquation qui augmentent pour nous. Nous avons la taxe d'électricité d'un montant de 500 000 € qui va disparaître en grande partie. Et, nous avons le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) qui est également un élément qui pèse sur notre comptabilité, Michel CAZAUBON l'a souligné, nous avons au bas mot, au moins 1 million cette année qui disparaît. Toute chose égale part ailleurs, ce n'est pas un jeu à somme nulle.

Nous sommes dans une situation qui est contrainte, et en dépit de cela, nous souhaitons par précaution, avoir une tendance, un « trend » comme on dit, qui respecte les engagements qui sont les nôtres et qui veille à protéger les Thiaisaisiens dans ce que sont les équilibres budgétaires, tout en respectant le programme qui est le nôtre.

J'attends d'ailleurs, pour la réforme des rythmes scolaires, que le gouvernement fasse savoir quelles sont ses intentions. Il n'est pas impossible que des marges de progressions puissent permettre d'appréhender les choses autrement. En tous les cas, il y a des engagements qui ont été pris, d'assouplir, de modifier, nous attendons donc tout cela. Il est peu probable, cette année, que nous puissions mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires, tel que souhaité par le gouvernement, dans la mesure où vous le savez, cette contrainte s'ajouterait à toutes les autres. Nous avons estimé les impacts financiers de cette réforme à 414 000 € par an. Donc 425 000 € de moins de dotation globale de fonctionnement, et 414 000 € de plus au titre de la réforme des rythmes scolaires, cela nous aurait donc conduit à un gap de plus de 800 000 €.

Il y a d'ailleurs sur ce sujet des rythmes scolaires, une attente qui ne s'est pas manifestée, même si chacun reconnaît que la modification des rythmes chrono biologiques est intéressante, cette réforme a été imposée, à l'inverse de l'avis du Conseil National de l'Education, qui avait émis un avis défavorable. Les syndicats d'enseignants sont contre, les enseignants sont contre, les grandes fédérations de parents d'élèves sont pour la plupart contre aussi. En tout les cas, pour la PEEP au niveau national, c'est un fait établi, et pour la FCPE départemental, c'est un fait établi aussi. D'ailleurs le syndicat FO des personnels de Thiays, comme le syndicat FO du Val-de-Marne, sont également contre. Nous avons aussi, en tous les cas, un défaut d'attente, une absence de consensus, qui ne conduit pas sans doute à vouloir de toute force et à marche forcée, à réaliser cette réforme dans les conditions qui sont celles d'aujourd'hui. Si le gouvernement donne des gages de transfert de compétences, en tout les cas, de moyens, nous reconsidérerions les choses autrement.

S'agissant du terrain évoqué par M. TRAN, c'est un terrain qui nous permettra de mettre en place un aménagement urbain. Ce terrain jouxte effectivement le collège Albert Camus, ce n'est pas un grand terrain d'ailleurs. J'ajoute que ce n'est pas du tout une variable d'ajustement, puisqu'il y a, à peine un an et demi, nous avons acheté un terrain pour la Commune à hauteur de 1,8 millions €. Vous voyez donc, les choses s'équilibrent dans le bon sens, puisque le terrain que nous avons acheté à côté, rue Duperrey, est un terrain qui sert et qui va servir à l'ensemble des services techniques municipaux. Nous avons donc acheté un terrain, nous en vendons un autre, c'est, je dirais, le lot normal de l'aménagement des besoins, à la fois techniques pour une commune, et d'urbanisme de l'autre côté. Il n'y a pas là de déperdition de matière, de substance, puisque le patrimoine reste en tout les cas identique à ce qu'il était, encore récemment.

Ce sont donc les là les orientations budgétaires. Encore une fois, nous irons bien entendu, lors du vote du Budget sur des questions plus pointues, plus précises. Je vous rappelle que nous ne votons pas ces orientations, nous en prenons acte. Je corrige ce que vous disiez tout à l'heure, Mme Le SOUFFACHE, il s'agit de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Y-a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Nous sommes prêts à y répondre.

Monsieur TOLLERON : Le débat d'orientation budgétaire comprend une cascade de chiffres. Et là, au niveau des chiffres, il y a quelque chose qui me surprend au niveau des associations. Quand vous dites que le soutien aux associations qui progressera de 1%, ce qui reste supérieur à la prévision estimée à 1%. Comment 1% peut être supérieur à 1% ?

Monsieur le Maire : Michel CAZAUBON n'a pas indiqué cela, il a indiqué que la dotation globale de l'enveloppe destinée aux associations, va augmenter de 1%, avec toujours des petits ajustements ici ou là en fonction des considérations particulières. Mais, globalement l'enveloppe va augmenter de 1%, et Michel CAZAUBON indiquait que l'inflation sera cette année de 0.6 %. Donc l'augmentation sera légèrement supérieure, même si c'est quelque chose de résiduel, donc nous sommes légèrement au dessus de ce qu'est l'inflation. Vous le savez, je le dis à nouveau, et vous le lisez tous les jours, nous vivons une situation inédite, une situation extrêmement contrainte du fait des désengagements de l'Etat. Ce n'est pas ici que nous allons discuter de la pertinence des choix qui sont annoncés, peut-être pas encore pris, peut être pas encore réalisés, mais en tout les cas annoncés, ce qui justifie la légitime inquiétude des collectivités, de toutes les collectivités. Aujourd'hui, elles s'inquiètent de ce transfert de charges qui va peser sur elles de manière extrêmement brutale. Il ne s'agit pas d'ajustements à la marge, mais d'ajustements très lourds qui vont peser sur les collectivités. Donc, notre devoir est de protéger les finances de la Ville, de les gérer avec toutes les précautions qu'il convient, et c'est ce que nous faisons dans ces orientations budgétaires.

Monsieur PATRY : Ce que je voulais préciser, c'est que dans cette évocation des orientations budgétaires, vous évoquez le poids des prélèvements obligatoires, mais vous oubliez de mentionner que le pays souffre d'abord de sa dette, et les prélèvements obligatoires, hélas, n'en sont qu'une des conséquences. Entre 2002 et 2012, la dette a doublé en France, en passant de 910 milliards à 1 840 milliards d'euros.

Entre les années 2007 et 2012, la dette de l'Etat a augmenté de 635 milliards d'euros, soit plus de 100 milliards d'euros par an. Et ça, c'est ce qui pèse aujourd'hui sur l'Etat, et en voie de conséquence, le gouvernement ayant pour vocation de faire changer cette tendance, évidemment, sur tous les corps, partenaires, et donc les finances de la Ville aussi, en subissent, hélas, les conséquences. Mais Thiais n'est pas exempte de critiques non plus, la dette de la Ville a augmenté de 44.8% entre 2008 et 2012, soit 18 millions d'euros.

Les recettes d'impôts locaux ont augmenté aussi de façon significative, 23.8% entre 2008 et 2012, soit par exemple pour 2012, 2.5%. Nous verrons bien ce que seront les impôts des Thiaisais. Mais, force est de constater, que nous ne sommes pas dans une Ville où l'impôt n'évolue pas, et ne pèse pas sur les Thiaisais.

Monsieur le Maire : C'est une présentation qui est très personnelle, M. PATRY, pardonnez-moi de le souligner, il y a un effet d'optique. Quand vous dites que les impôts augmentent, naturellement les impôts augmentent, mais pas du fait de la Commune. La seule variable qui peut peser sur la Commune, ce sont les taux, or, les taux n'ont pas augmenté. Alors, bien entendu les impôts au niveau des bases nationales ont augmenté, les impôts du Conseil Général, du Département ont augmenté, les impôts de la Région ont augmenté.

Bref, il y a une sorte de millefeuille, justement fiscal, qui existe, vous le savez il y a un millefeuille administratif, et il y a aussi un millefeuille fiscal, qui fait que l'interaction de toutes les augmentations, produit sur la feuille d'impôts des augmentations. Ce n'est pas le fait de la décision de la Commune, puisque chacun le sait, les taux d'imposition sont parmi les plus bas, ils sont 2^{ème} en ce qui concerne la taxe d'habitation dans le département, pour Thiais, et les 1^{ers} au regard des taxes qui pèsent sur les entreprises. Vous ne pouvez dire cela comme ça, naturellement.

S'agissant du reste, nous avons eu des débats pendant les périodes qui ont précédé, concernant l'endettement, vous savez parfaitement que si l'on ne prend que les emprunts que la Ville a réalisés, l'endettement est moyen. Il faut y ajouter, c'est le Ministère des Finances qui l'a souhaité récemment, le PPP, le contrat de partenariat public privé pour l'ensemble des réseaux d'éclairage que nous avons remis à niveau, puisque depuis l'après-guerre le réseau d'éclairage n'avait pas été remis en état, il nous a appartenu de le faire. En ajoutant à tous ces réseaux qui ont été établis, nous avons aussi mis en place des mâts d'éclairage qui ont donné un éclairage nouveau, qui a apporté de la sécurité puisque quand on éclaire on apporte de la sécurité dans une ville. Il fallait faire cet effort financier, nous l'avons fait. Il s'agissait d'une dépense de fonctionnement jusqu'à une période récente, et le Ministère des Finances a considéré qu'il fallait le comptabiliser comme de la dette, on l'a fait.

Donc cumulé, effectivement, cela donne la dette que vous indiquez, mais elle est en train de décroître. Vous savez tout cela est piloté, on maîtrise les choses, on les tient, il ne faut pas qu'il y ait des choses qui nous échappent, en tous cas je voulais vous le dire. Nous gérons cette Ville depuis suffisamment longtemps, pour qu'on nous fasse crédit d'être rigoureux sur ces sujets là. Et j'en parle aussi pour certains de l'opposition qui étaient dans la majorité et qui comprenaient parfaitement ce langage là à l'époque.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de prendre acte que ce débat a eu lieu, puis nous passerons aux points suivants.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

PERSONNEL COMMUNAL

Point n° 2- Revalorisation des prestations sociales au titre de l'année 2014

Monsieur le Maire expose :

La circulaire ministérielle du 30 décembre 2013 fixe le taux applicable au titre de l'année 2014 pour les prestations interministérielles d'action sociale.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont la faculté, sur décision de leur assemblée délibérante, d'accorder ces avantages en tout ou partie, à leurs agents en activité et dans certains cas, aux agents placés sous les drapeaux, sous réserve qu'ils soient attribués dans les mêmes conditions et que leurs taux ne soient pas supérieurs à ceux retenus pour les agents de l'Etat.

Le Conseil Municipal, par délibération du 28 mars 2013 avait décidé l'application de la circulaire du 8 février 2013 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, pour les prestations allouées aux agents communaux

Il convient donc aujourd'hui, d'actualiser les nouveaux taux applicables, avec effet au 1er janvier 2014, à savoir :

I – AIDE A LA FAMILLE

I – 1. Aide aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant

- 22,59 euros par jour (**au lieu de 22,35 euros**)

II – SEJOURS D'ENFANTS

II – 1. Centres de vacances avec hébergement (**colonies**) dans la limite de 45 jours par an et par enfant :

- enfants de moins de 13 ans : 7,25 euros par jour (**au lieu de 7,17 euros**)
- enfants de 13 à 18 ans : 10,98 euros par jour (**au lieu de 10,87 euros**)

II – 2. Centres de loisirs sans hébergement dans la limite de 45 jours par an et par enfant :

- demi-journée : 2,64 euros (**au lieu de 2,61 euros**)
- journée complète : 5,23 euros (**au lieu de 5,18 euros**)

II – 3. Maisons familiales de vacances, villages familiaux de vacances et séjours en gîtes, dans la limite de 45 jours par an :

- 7,63 euros par jour en pension complète (**au lieu de 7,55 euros**)
- 7,25 euros par jour pour les autres formules (**au lieu de 7,17 euros**)

II – 4. Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif :

- 75,16 euros par séjour de 21 jours consécutifs au moins (**au lieu de 74,37 euros**)
- 3,57 euros par jour pour les séjours d'une durée au moins égale à 5 jours et inférieure à 21 jours (**au lieu de 3,53 euros**)

II – 5. Séjours linguistiques :

- enfants de moins de 13 ans : 7,25 euros par jour (**au lieu de 7,17 euros**)
- enfants de 13 à 18 ans : 10,98 euros par jour (**au lieu de 10,87 euros**)

III. MESURES CONCERNANT LES ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES

III – 1. Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans :

- 158,03 euros par mois (**au lieu de 156,38 euros**)

III – 2. Séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés :

- 20,69 euros par jour (**au lieu de 20,47 euros**)

III – 3. Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 ans et 27 ans :

- 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales au 1^{er} janvier 2013 soit 121,14 euros par mois (**au lieu 119,70 euros**)

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de reconduire ces dispositions, en appliquant la revalorisation énoncée par la circulaire ministérielle du 30 décembre 2013, relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, pour les prestations allouées aux agents communaux.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Point n° 3- Indemnité Représentative de Logement allouée aux instituteurs

Monsieur le Maire expose :

Afin de faciliter la gestion courante de l'administration communale, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2122-22, la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire pendant toute la durée de son mandat un certain nombre d'attributions limitativement énumérées.

Conformément aux dispositions du décret n°83-367 du 2 mai 1983 relatif à l'indemnité de logement due aux instituteurs, il appartient au Préfet de fixer le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, après avis du Conseil municipal.

Ce montant est majoré de 25% pour les instituteurs mariés avec ou sans enfant à charge, ainsi que pour les instituteurs célibataires ayant des enfants à charge.

Lorsque l'indemnité représentative de logement due à l'instituteur (IRL) est supérieure au montant de la dotation spéciale instituteurs (DSI) versée par l'Etat, il appartient à la Commune de prendre en charge ce complément. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la Commune.

Par note préfectorale n°DRCT2-2014/C01, Monsieur le Préfet a proposé de maintenir à nouveau, au titre de l'année 2013, le taux mensuel de l'indemnité « IRL » à 220,64 euros (date d'effet : 1er janvier 2013).

Il est rappelé que, le Conseil Municipal, par délibération en date du 27 juin 2013, avait émis un avis favorable sur le maintien à 220,64 euros du taux de base de l'indemnité de logement allouée aux instituteurs non logés, pour l'année 2012.

Depuis le 1er janvier 2013, la commune règle le complément pour 3 ayant-droits.

Le montant à la charge de la Commune reste donc inchangé par rapport à l'année 2012, à savoir :

Indemnité représentative de logement IRL	Taux de la majoration	Indemnité représentative de logement IRL majorée	Dotation spéciale instituteurs DSI	Montant à la charge de la Ville (montant IRL majorée – montant DSI)
220.64 euros	25% Soit 55.16 €	275.80 €	234.00 €	41,80 €/ mois

Le conseil est invité à délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Point n° 4- Modification du Tableau des Effectifs – Création de postes

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il est nécessaire pour assurer le fonctionnement des services de la ville de Thiais de créer les postes suivants :

- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine et de bibliothèques ;
- Un poste de chef de service de Police Municipale principal de 2ème classe ;

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 50.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Michel CAZAUBON

Richard DELL'AGNOLA